



En exercice : 58

Présents : 41

Votants : 44

Séance du 9 février 2026

Le neuf février Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 février 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIER

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire

/

CHAUVIN Maxime, titulaire,
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

/

/

TISON Hervé, titulaire

COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, titulaires

/

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit,
titulaires

HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

GOHIER Odile, titulaire

BASLÉ Jérôme, titulaire

BERSON Christian, titulaire

TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LECOT Gérard, titulaire

CHADELAUD Gaétan, titulaire

JULIOT Thierry, titulaire

JUGÉ Joseph, titulaire

BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire

BAHIER Alain, titulaire

CHAMARET Richard, titulaires,

/

RESTIF Vincent, titulaire

LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires

/

CLAVREUL Yannick, titulaire

PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

GAUCHER Olivier, titulaire

/

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire,

/

Étaient excusés : CHAZÉ Monique (Craon), GARBE Pascale (Méral), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), DESHOMMES Catherine (Cuillé), Derval Séverine (La Selle Craonnaise), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), BANNIER Géraldine (Courbeville).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), LEPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HAMARD Benoit (Craon), GENDRY Daniel (Niaffles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (Saint-Martin-du-Limet).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Monique CHAZÉ a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
Maurice RADÉ a donné pouvoir à MANCEAU Laurence

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-02/51 : CULTURE

Séance du : 9 février 2026

OBJET 2026-02/51 : CULTURE

PROJET DE BIBLIOTHEQUE DE CONGRIER – FONDS DE CONCOURS

Commentaires : * départ de de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : **41** et le nombre de votants à : **44** par le jeu des pouvoirs

Mme Edit RAGARU, Vice-Présidente en charge de la Culture explique la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Craon d'aider la commune de Congrier sur son projet de construction d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s et d'une nouvelle bibliothèque.

Le projet de bibliothèque est étudié en partenariat avec la Communauté de Communes depuis fin 2024. Actuellement, la commune de Congrier dispose d'une crèche parentale nommée « La Marelle » et d'une bibliothèque, mais les bâtiments existants ne permettent pas des fonctionnements optimaux. La municipalité a donc décidé de construire une nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles et une nouvelle bibliothèque pour permettre d'accueillir dans d'excellentes conditions, enfants, parents, professionnels et public.

Le dimensionnement prévisionnel du projet de la bibliothèque est de 93.35 m², ramenés à 91.9m² éligibles correspondant à 0.1m²/habitant.

Ce projet s'intègre dans le cadre du règlement qui définit les « critères d'octroi des fonds de concours aux communes en matière de lecture publique », approuvé par le Conseil communautaire en séance du 14 novembre 2022.

Le planning prévisionnel prévoit une livraison en 2027.

Le calcul du montant maximum du fonds de concours est le suivant :

- Surface de 91.9m² x 2 000 € = 183 800 € de dépenses subventionnables.
- Taux d'intervention de 35% des dépenses subventionnables soit un fonds de concours d'un montant maximum de 64 330 €.

Considérant la proposition de la commission Culture réunie le 12 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 41 (départ de Géraldine BANNIER)

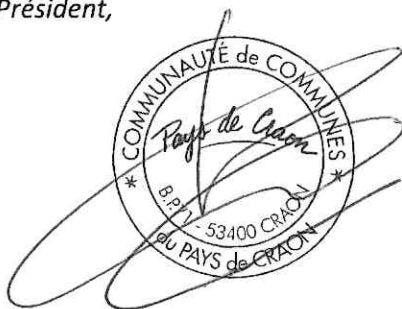
Votants : 44 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (44 votants)

- ⇒ **VALIDE** le fonds de concours attribué à la commune de Congrier pour un montant maximum de 64 330 € pour les travaux de construction de sa bibliothèque, tels que présentés, sous réserve de délibération de la commune validant la demande de fonds de concours ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer la convention à intervenir avec la commune, tous documents s'y rapportant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 février 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260211-DELIB20260251-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026
Affichage : 18/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

